Lagny-sur-Marne (77) : Prison avec sursis pour une école coranique clandestine

09/06/2017 à 21h33

Jugé coupable d'avoir organisé une école clandestine pendant trois ans jusqu'en décembre 2015, l'ancien fidèle de la mosquée interdite a échappé à la prison ferme.

Nabil Aissaoui est reparti comme il était arrivé. Sans menottes. Ce vendredi, le tribunal correctionnel de Meaux l'a condamné à douze mois de prison avec sursis avec mise à l'épreuve pendant deux ans. Hervé Tétier, le procureur adjoint, avait requis dix-huit mois d'emprisonnement dont six mois ferme.

Nabil Aissaoui a aussi l'obligation de travailler et l'interdiction d'activité en rapport avec l'enseignement pendant cinq ans. Mis en examen la semaine dernière pour association de malfaiteurs terroriste et placé sous contrôle judiciaire, il a l'obligation de résider à Lagny-sur-Marne et l'interdiction de quitter le territoire. Il est assigné à résidence depuis le 16 novembre 2015.

(…) Le Parisien